

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Par arrêté n°2019/41 en date du 25 mars 2019, le Président de Tours Métropole Val de Loire a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Saint-Cyr-sur-Loire.

Au terme de cette enquête, le projet de modification n°1 du PLU sera approuvé par le Conseil métropolitain après avis du Conseil municipal de Saint-Cyr-sur-Loire.

A cet effet, Monsieur Pierre TONNELLE, directeur général des services de collectivité territoriale en retraite, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

L'enquête se déroulera à la Mairie de Saint-Cyr-sur-Loire, siège de l'enquête publique, durant 37 jours,

**du lundi 29 avril 2019 à 8h30 au
mardi 4 juin 2019 à 17h00**

aux jours et heures d'ouverture suivants : **du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00**, où chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête. Un dossier identique et un registre d'enquête seront déposés à la Métropole, au Service Commun Urbanisme (56 avenue Marcel Dassault à TOURS) ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Ce dossier sera également consultable sur le site internet de la Ville de Saint-Cyr-sur-Loire : www.saint-cyr-sur-loire.com et sur le site internet de la Métropole www.tours-metropole.fr.

De même, il sera consultable à partir d'un poste informatique mis à disposition du public au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Saint-Cyr-sur-Loire, 1 place André Malraux, aux jours et heures suivants : lundi, mardi et jeudi : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h ; mercredi : de 9h à 12h30 ; vendredi : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h.

Les observations peuvent être adressées par écrit, avant la clôture de l'enquête, à Monsieur Pierre TONNELLE, commissaire-enquêteur à la Mairie de Saint-Cyr-sur-Loire - Parc des Perraudières - BP 50139 - 37541 Saint-Cyr-sur-Loire cedex. Elles pourront également être adressées à son attention, avant la clôture de l'enquête, par courrier électronique à l'adresse suivante : plumodif2019@saint-cyr-sur-loire.com.

Les observations, les propositions et contre-propositions seront consultables sur le site internet de la Ville de Saint-Cyr-sur-Loire : www.saint-cyr-sur-loire.com.

Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sont jointes au dossier d'enquête publique et peuvent donc être consultées dans les mêmes conditions.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la Mairie de Saint-Cyr-sur-Loire :

- **lundi 13 mai 2019 de 13h30 à 16h30,**
- **mardi 28 mai 2019 de 13h30 à 16h30.**

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie de Saint-Cyr-sur-Loire et au siège de la Métropole pendant un an. Ces pièces seront également consultables sur le site internet de la Métropole pendant un an.

Les personnes intéressées pourront obtenir communication des documents, à leur frais, auprès de la Mairie Saint-Cyr-sur-Loire. Des informations sur le dossier peuvent être demandées à Béatrice MALLERET, Directrice de l'Aménagement Urbain, et Camille DORET, Juriste des Services Techniques et de l'Aménagement Urbain, de la Mairie de Saint-Cyr-sur-Loire - tél. 02.47.42.80.73 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : plumodif2019@saint-cyr-sur-loire.com.